

Le 18 décembre 2014

## **Calendrier social chamboulé, CPNN annulées : Lettre ouverte à la Direction Générale**

### **Toujours les mêmes laissé-e-s pour compte : L'accord TH et l'accord Égalité Professionnelle Femmes/Hommes**

Les CPNN Accord Égalité Professionnelle Femmes/Hommes et Accord TH viennent d'être à nouveau reportées...

Nous ne remettons pas en question la nécessité de planifier des dates supplémentaires pour l'accord Classification mais est-il impératif de les positionner systématiquement en remplacement de ces deux là ?

**Est-ce à dire que ces deux thèmes sont mineurs et de moindre intérêt ?**

Ne peut-on pas trouver dans le calendrier deux dates qui ne soient pas déjà déterminées et affectées à des accords qui touchent respectivement des salarié-e-s notoirement discriminé-e-s ?

Que dire aussi du délai de prévenance de ces modifications du calendrier social ?

A peine deux jours pour l'une et tout juste une semaine pour l'autre !

Réservations, organisation personnelle et professionnelle, annulations, modifications des plannings, des saisies Horoquartz sont autant de temps perdu pour les membres des délégations concernées et leur entourage personnel et professionnel.

Le calendrier social est chargé, il est difficile de trouver des dates qui satisfassent le plus grand nombre de participants aux négociations, sans doute, mais si un changement est acceptable quand il est exceptionnel, il ne l'est plus lorsqu'il est récurrent. Il l'est d'autant moins quand il touche des accords parvenus à expiration.

**Les femmes et les personnes porteuses de handicap ne doivent pas être des variables d'ajustement.**

**Il ne suffit pas d'une semaine/an pour l'emploi des personnes handicapées.**

**Ce report est malvenu.**

Il y a urgence à redresser la barre et à respecter les dates du nouveau calendrier social 2015 pour négocier ces deux accords. Et d'ici là, pendant la carence, que se passe-t-il ? Quelles sont les clauses qui perdurent et celles qui tombent ?